

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1268-2019

**EST** par les présentes donné, par la soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 4 juin 2019, a adopté le règlement décrit ci-dessous, soit :

**1268-2019 *Décrétant une dépense et un emprunt de 308 200 \$ pour la fourniture d'un véhicule et d'une excavatrice incluant divers équipements***

La Municipalité a reçu le 23 juillet 2019, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité. Consultez le procès-verbal de la date à laquelle le règlement fut adopté à l'adresse suivante : [stesophie.ca/Assemblees-municipales](http://stesophie.ca/Assemblees-municipales).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2019.



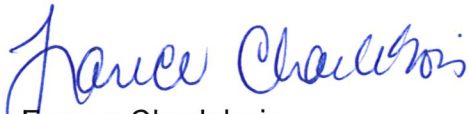
France Charlebois,  
Directrice du greffe et  
secrétaire-trésorière adjointe

**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT N° 1268-2019**

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité [www.stesophie.ca](http://www.stesophie.ca) et sur le babillard situé à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 24 juillet 2019.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,  
Ce 24<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2019.

  
France Charlebois,  
Directrice du greffe et  
secrétaire-trésorière adjointe